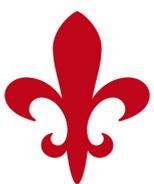


# Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage

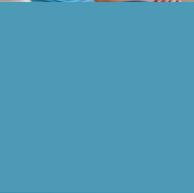
## Dossier de presse

### Inauguration de l'Unité Thérapeutique pour Adolescentes et de l'Unité de Traitement Intensif

### 27 mars 2013



CHU  
AMBROISE  
PARÉ



# Table des matières

Objectifs	3
Phase n°1 - Mai 2011	3
Unité de Crise - UTA	4
Equipe d'Outreaching	5
Phase 2 – Août 2012	5
Unité de traitement intensif - UTI	6
Perspectives dans le cadre du développement d'une offre globale de soins pédopsychiatriques	7





# Objectifs

- Mise en œuvre de modules de soins relevant du trajet de soins pour jeunes avec une problématique psychiatrique, sur le territoire de la Cour d'appel de Mons. Ce trajet de soins s'inscrit dans un travail de partenariat à développer en réseau
- Développement d'une offre de soins complète pour les enfants et adolescents souffrant d'une problématique psychiatrique.

## Phase n°1 - Mai 2011

- Unité de crise K – 3 lits.  
« Unité de traitement pour adolescentes »
- Equipe d'Outreaching.

CONVENTION CONCERNANT L'ORGANISATION, AU SEIN DE LA ZONE D'ACTION DE LA COUR D'APPEL DE MONS, D'UN TRAJET DE SOINS POUR LES JEUNES (DELINQUANTS) AVEC UNE PROBLEMATIQUE PSYCHIATRIQUE COMME SOUS-PARTIE D'UN PROGRAMME DE SOINS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES.





# Unité de crise - UTA

Prise en charge de mineurs à partir de 12 ans (filles) qui ont une problématique psychiatrique et qui soit :

- Font l'objet d'une mesure ordonnée par le tribunal de la jeunesse dans le cadre de l'article 36, 4° (fait qualifié d'infraction), de l'article 37§2,5°(traitement ambulatoire), de l'article 37§2,11°(placement résidentiel en pédopsychiatrie) ou de l'article 52 de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse.

- Mandat d'un juge de la jeunesse requis

- Présentent une situation éducationnelle problématique (SEP) relevant du SAJ ou du SPJ.

- Relèvent de la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux.

## **Modalité d'admission retenue :**

Admission aiguë de courte durée (max. 2 semaines, renouvelable une fois).

## **Buts :**

Examen diagnostic, analyse et traitement en situation de crise, période de repos, orientation, avis et/ou guidance.





# Equipe d'Outreaching

Ce service a pour mission générale d'offrir une alternative à une admission ou une réadmission dans une unité de traitement intensif pour le même public cible que les lits de crise.

## Outreaching pour Adolescentes

### Missions :

- Coordonner une prise en charge en réseau afin de garantir les liens entre le jeune, sa famille et/ou les intervenants et institutions ;
- Apporter un soutien aux jeunes, aux familles, aux institutions, ... ;
- Assurer une intervention en situation de crise ;
- Rester attentif au suivi médical ;
- Aider à l'élaboration des projets de vie.

## Phase 2 – août 2012

### Elargissement de l'offre

- L'UTI (Unité de traitement intensif) - 8 lits - dans le cadre de la convention signée avec le SPF Santé Publique.
- Projet de développement d'hospitalisation partielle d'enfants et/ou d'adolescents.





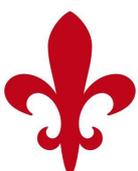
# Unité de traitement intensif - UTI

S'adresse aux jeunes filles présentant une problématique psychiatrique et qui soit :

- Relèvent du champ d'application de l'article 36, 4° ou de l'article 52 de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse.
- Présentent une situation éducationnelle problématique et sont soumises à d'autres mesures relevant du SAJ ou du SPJ.
- Relèvent de la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux.

## **Modalité d'admission retenue :**

La durée du séjour est de 6 mois et est renouvelable une seule fois pour une période de 6 mois..





# Perspectives dans le cadre du développement d'une offre globale de soins pédopsychiatriques

Dans ce cadre, l'objectif est de développer aux côtés

- des 3 lits de crise;
- de l'équipe d'outreaching;
- des 8 lits UTI;

Une unité d'hospitalisation partielle de 9 lits et ultérieurement, selon les possibilités en termes de programmation :

- 6 lits K ou 4 lits K et 2 lits A  
(hospitalisation mère/enfant)

